

Le logo de «Sentiers Leading Quality – Best of Europe» s'applique à la fois à des itinéraires domestiques et transfrontaliers. Seuls des itinéraires complets seront certifiés. La longueur minimale sera de 50 km ou au moins 3 étapes. Les GR européens feront exception. Dans ce cas, il sera possible de certifier des tronçons à condition qu'ils n'aient pas une longueur inférieure à la longueur minimale requise.



Comment peut-on atteindre cela?
Par la création d'un système d'évaluation qui prend en compte les besoins des randonneurs

Leading Quality Trails – Best of Europe

Le système de critères «Leading Quality Trails – Best of Europe» rend l'attractivité d'un sentier mesurable et garantit une expérience de randonnée de qualité. Un tel système doit prendre en compte la complexité des impressions du paysage, des infrastructures et des caractères des itinéraires différents de façon comparable. Pour répondre à la diversité et à l'unicité des paysages et des sentiers de randonnée dans les différentes régions d'Europe, le système de critères a été conçu de manière flexible. Il s'appuie sur des années d'expérience pratique dans les pays qui utilisent déjà des critères de

qualité comme une aide à la planification et à l'amélioration des itinéraires. Le label «Leading Quality Trails – Best of Europe» est à la fois une distinction et un moyen transparent pour optimiser l'infrastructure des itinéraires. Les critères peuvent être utilisés comme une check-list au service des pays qui en sont encore à la création de leur offre de randonnée. Dans les pays qui ont déjà un réseau de chemins en bon état marche, un tel système peut conforter le tourisme de randonnée.

Avec le «Leading Quality Trails – Best of Europe» la FERP instaure un standard valable dans toute l'Europe et génère de multiples avantages pour le tourisme de randonnée:

- le touriste randonneur dispose d'une aide au choix et à la décision pour l'organisation de son voyage
- la prise en compte des problématiques de la protection de la nature
- l'implication de tous les acteurs concernés dans le processus de qualité
- la présence d'experts formés et compétents sur place issus notamment des clubs de randonnée, des grands espaces protégés et du monde du tourisme
- l'avantage concurrentiel de la région de randonnée dans la commercialisation

Pas à pas vers Leading Quality Trails Best of Europe



Déroulement	
1.	Une région intéressée (Office du tourisme, zone protégée, fédération ou comité de la randonnée) prend contact avec la FERP pour enclencher le processus de labellisation.
2.	La FERP propose une formation unique à l'échelle européenne de deux jours aux personnes de la région chargées de l'état des lieux.
3.	Sur les itinéraires concernés, les personnes formées collectent les données nécessaires à l'évaluation et les analysent une première fois (forces – faiblesses). Les insuffisances qualitatives sont ainsi identifiées rapidement et des solutions pour l'amélioration peuvent alors être recherchées.
4.	Si l'itinéraire répond aux critères d'un itinéraire de qualité, il est alors possible de déposer une demande de labellisation auprès de la FERP. La demande est accompagnée de l'état des lieux complet (comme cela a été étudié lors de la formation).
5.	Les données sont analysées de façon indépendante par la FERP. L'itinéraire est testé sur le terrain par sondages effectués par des collaborateurs habilités de la fédération européenne.
6.	Après un examen positif, l'itinéraire se voit décerner le label «Leading Quality Trail – Best of Europe» pour une durée de trois ans. A l'issue de ce délai, la qualité de l'itinéraire doit à nouveau être examinée. Le logo signe de qualité peut être exploité sur des supports papier et sur internet pour la promotion de l'itinéraire.

La Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre (FERP) a chargé le «Deutscher Wanderverband Service GmbH» de la mise en œuvre de «Leading Quality Trails – Best of Europe».



Développement durable

Protection de la nature Le demandeur confirme que le tracé du chemin répond aux réglementations en vigueur en matière de protection de la nature (en particulier dans les espaces protégés, les biotopes).

Entretiens des sentiers Le demandeur s'engage à assurer l'entretien et le balisage du chemin pendant la durée de jouissance du label de qualité. Un contrôle et un entretien réguliers doivent être attestés par écrit auprès de la FERP. Les principes généraux du balisage de la FERP s'appliquent.

Durée La durée de validité du label est de 3 ans, elle débute avec la délivrance du certificat.

Coopération Le demandeur s'engage à associer dès que possible tous les acteurs impliqués dans le processus de qualité. Ces acteurs sont, entre autres, l'administration forestière, les parcs et leurs délégués à la protection de la nature, les responsables du tourisme, les clubs alpins, les fédérations ou associations de randonnée, les propriétaires, les communes.

FÉDÉRATION EUROPÉENNE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE (FERP)

Kleine Rosenstr. 1–3
34117 Kassel
Fon +49 (0) 561/93873-0
Fax +49 (0) 561/93873-10
info@leading-quality-trail.eu
www.era-ewv-ferp.com
www.leading-quality-trail.eu



Leading Quality Trails Best of Europe

LABEL DE QUALITÉ POUR ITINÉRAIRES. LA RANDONNÉE EST AU GOÛT DU JOUR. DE PLUS EN PLUS DE PERSONNES SE METTENT EN ROUTE POUR DÉCOUVRIR LES DIVERSES BEAUTÉS NATURELLES DANS TOUTE L'EUROPE. LE LABEL DE QUALITÉ «LEADING QUALITY TRAILS – BEST OF EUROPE» EST UN SYSTÈME TRANSPARENT DE CRITÈRES D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ APPLICABLE PARTOUT EN EUROPE.



Leading Quality Trails

Best of Europe



Critères facultatifs et principaux, d'un coup d'oeil:

L'évaluation d'un itinéraire est effectuée sur trois plans: des tronçons de 4km (environ une heure de marche), des étapes journalières, le tracé complet. Cette évaluation multidimensionnelle assure, sur l'ensemble du chemin, une qualité cohérente et offre au randonneur une grande variété d'impressions. Sur chacun des tronçons de 4km, le chemin est examiné selon les 23 critères facultatifs suivants, puis évalués. Pour obtenir le label, 11 points sont nécessaires par tronçon. Pour ce qui est de l'ensemble du tracé, il doit satisfaire à tous les critères principaux, rapportés au tracé complet et aux étapes journalières.

Critères facultatifs – rapportés à des tronçons de 4 km

Typologie du chemin	Valeur limite
1. Chemins naturels laissés à l'état naturel, chemins typiques d'un paysage sans stabilisation artificielle	au moins 1.000 m compte double si > 2.000 m
2. Chemins stabilisés chemins stabilisés par un concassé fin	sans valeur limite
3. Chemins difficilement praticables avec remblais ou gravats, chemins défoncés	max. 300 m
4. Couvertures composites bitume, béton, pierres composites sur le chemin	max. 500 m
5. Sentiers trace jusqu'à 1m de large	ensemble au moins 500 m compte double si > 1.500 m
5.1. Sentiers naturels: laissés à l'état naturel	
5.2. Sentiers consolidés et sentiers de pierre historiques	
6. Sur routes fréquentées y compris les traversées de routes non sécurisées	max. 50 m
7. A proximité de routes fréquentées jusqu'à une distance d'une largeur de route à partir du bord	max. 300 m

Guidage	Valeur limite
8. Balisage Reconnaissance du balisage national, à condition de respecter les principes généraux du balisage de la FERP (Bechyně/Tschechien, 2004)	sans faille, ni erreur et clair
9. Signalétique Indication de but, distance, temps, numéro d'itinéraire et signe de balisage	min. 2
10. Mise en réseau avec d'autres itinéraires balisés	min. 2

Nature & paysage	Valeur limite
11. Variété changements notables de formations de paysage	min. 3
12. Silence naturel pas de bruit dus à des machines ou au trafic	min. 1.000 m d'un seul tenant
13. Paysage naturel attractif biotopes et géotopes particuliers, forêts impressionnantes, paysages littoraux, chaos rocheux, parcs, etc.	min. 1 (si plus compte double)
14. Cours et plans d'eau naturels ruisseaux, rivières, fleuves, lacs naturels, mers	min. 1 (si plus compte double)
15. Attractions naturelles ponctuelles par ex. sommets impressionnants, gorges, rochers, grottes, chutes d'eau, vieux arbres, monuments naturels	min. 1 (si plus compte double)
16. Points de vue impressionnants avec vue dégagée permanente (min. 3 ans) et avec ouverture de 45° minimum et profondeur de champ d'au moins 2 km	min. 1 (si plus compte double)

© Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre (FERP) 2019

Culture	Valeur limite
17. Paysages urbains plaisants ruelles de vieille ville, immeubles représentatifs, places de marché, promenades, allées, scènes de villages	min. 1 (si plus compte double)
18. Curiosités locales sites culturels et historiques de réputation locale à régionale	min. 2
19. Curiosités d'intérêt suprarégional par ex. châteaux-forts, cloîtres, châteaux, monuments nationaux	min. 1 (si plus compte double)
Civilisation	Valeur limite
20. Environnement exploité intensivement urbanisation intensive, zones industrielles, stations d'épuration, lignes à haute tension	max. 300 m
21. Lieux de ravitaillement Restauration ou possibilité de ravitaillement (possibilité d'achat de nourriture en cours de route) ouverte dès midi et ce pendant 5 jours min.	min. 1
22. Arrêt de transport en commun, véhicule personnel cadence régulière, au minimum une liaison toutes les 2 heures	min. 1
23. Aire de pique-nique bancs, sièges, cabanes	min. 2

© Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre (FERP) 2019



Critères principaux – par étape journalière

Critères principaux	Concrètement
Sécurité	à chaque étape, les mesures de sécurité doivent correspondre à la réglementation nationale en vigueur
Indication du niveau de difficulté par étape	facile, plus exigeante, difficulté moyenne, difficile
Entrée d'itinéraire accueillant panneau d'information, parking spécifique	renseignements relatifs à l'itinéraire
Mobilité les lieux d'étape sont desservis par un réseau de transports en commun (bus, train, alternative : taxi pour randonneurs)	min. deux liaisons par jour ou accès aux transports en commun par un itinéraire signalé
Hébergement hôtel, auberge, terrain de camping, transfert	au début et en fin d'étape un hébergement ou un transfert doivent être garantis
Transport de bagages	possibilité de réservation d'un transport de bagages par un prestataire local (hôteleur, taxi, O.T.)
Propriété privée	le passage restreint sur tous les secteurs du fait de propriétés privées, portes, clôtures etc., doit être garanti pendant la journée

Critères principaux – rapportés à l'itinéraire complet

Critères principaux	Concrètement
Chemins naturels	min. 35 % de l'itinéraire complet
Chemins difficilement praticables	max. 5 % de l'itinéraire complet max. 1.500 m d'un seul tenant
Couvertures composites	max. 20 % de l'itinéraire complet max. 3.000 m d'un seul tenant
Sur routes fréquentées	max. 3 % de l'itinéraire complet max. 300 m d'un seul tenant
A proximité de routes fréquentées	max. 10 % de l'itinéraire complet max. 3.000 m d'un seul tenant
Balisage	100 % de l'itinéraire complet
Variété	min. 2 changements de formation sur 8 km
Attractions	min. 4 points sur 8 km à partir des critères facultatifs 13-19
Environnement exploité intensivement	max. 7,5 % de l'itinéraire complet max. 3.000 m d'un seul tenant
Entrée d'itinéraire accueillant pour les randonneurs	min. un panneau d'informations relatives au chemin, au minimum en deux langues (langue du pays et une des langues officielles Français – Allemand ou Anglais)
Mobilité au début et à la fin de l'itinéraire Le point de départ et le point d'arrivée sont reliés à des transports en commun (bus, train, taxi)	2 liaisons quotidiennes au minimum

© Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre (FERP) 2019